

BULLETIN D'INSCRIPTION

JOURNÉE ASSPRO IRCAD DU SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2015

Ircad – 1, place de l'Hôpital – 67000 Strasbourg – www.ircad.fr

Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter ce bulletin et de l'adresser avec **vosre règlement de 150€** (déjeuner inclus) par **chèque à l'ordre d'ASSPRO – 35, avenue du Granier – 38240 Meylan. Merci de prévoir un second chèque pour toute réservation de chambre.**

Pour tout renseignement : Tél. 01 55 07 15 15

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	Ville
Spécialité	
Portable	Téléphone
Email	

Merci de bien vouloir nous communiquer une adresse e-mail qui nous permettra de vous adresser une confirmation d'inscription

L'inscription est possible pour les aides opératoires (nous contacter).

Frais de participation : 150 €

Règlement par chèque à l'ordre d'ASSPRO.

Hébergement : Prévoir un second chèque à l'ordre d'ASSPRO pour bénéficier des tarifs préférentiels.

Un quota de chambres est réservé à l'Hôtel 4* Les Haras (www.les-haras-hotel.com) aux tarifs de 165€ en single et 185€ en double - petit-déjeuner compris. Ces tarifs vous sont proposés selon les disponibilités pour la nuit précédant, et/ou, la nuit suivant la formation.

- Oui, pour la nuit du vendredi 4 décembre (single à 165€ double à 185€)**
- Oui, pour la nuit du samedi 5 décembre (single à 165€ double à 185€)**

CONDITIONS D'ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT :

Toute annulation d'inscription à une journée de prévention doit être communiquée par écrit à l'Association, par courriel, télécopie ou courrier. Compte tenu des frais incompressibles engagés en amont par l'Association pour l'organisation matérielle des journées de prévention, il sera fait application de la politique suivante en cas d'annulation :

- Notifiée au moins 1 mois avant la formation : l'intégralité du coût de la formation sera remboursée au participant,
- Notifiée entre 15 et 30 jours avant la formation : 50% du coût de la formation restera à la charge du participant,
- Notifiée moins de 15 jours avant la formation : la totalité du montant du coût de formation reste due par le participant, sauf cas de force majeure attestée par un justificatif.

Consultez l'ensemble des conditions générales de vente sur <http://www.asspro.fr/conditions-generales-de-vente>